



ECOLE INTERCOMMUNALE DE TRIATHLON
DE PONTIERRY

Chez Madame RIVET Chantal
14 rue de Vaux
77000 LIVRY SUR SEINE

Tel : 06 07 30 02 98

Mail : chantal.escomel@wanadoo.fr

Site : <https://triathlon-ponthierry.fr>

DOSSIER D'INSCRIPTION ADULTES
SAISON 2024-2025

Renseignements indispensables à la demande de licence,
A retourner par mail, ou par courrier à l'une des adresses ci-dessus

AVANT LE 15 OCTOBRE 2024

Nom

Prénom

Sexe F M

Date de naissance

Lieu de naissance (code postal et ville)

Nationalité

Profession

Adresse complète

Ville et code postal

Email

Tel. Domicile

Tel. Portable

Tel. de la personne à joindre en cas d'urgence

Comptez-vous exercer la pratique d'une ou des disciplines suivantes dans le cadre de raids?

- Alpinisme
- Plongée subaquatique
- Spéléologie
- Discipline comportant l'usage d'arme à feu ou à air comprimé

Si oui, la production d'un certificat médical, datant de moins un an, est exigé pour CHACUNE de ces disciplines.

CERTIFICAT MEDICAL TRIATHLON – QUESTIONNAIRE MEDICAL

Le certificat médical n'est plus nécessaire à l'inscription ou la réinscription **SAUF** si vous répondez OUI à une des questions du questionnaire médical.

Ce questionnaire doit impérativement être complété dans chaque case, la demande de licence ne pourra pas se faire si UNE case n'est pas remplie – document en annexe - rose, orange, jaune et vert.

Les réponses formulées sur le questionnaire relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal.

Vous pourrez trouver sur le site de la Fédération Française de triathlon tous les fichiers info concernant la santé.

LICENCE

Type de licence souhaité (entourer votre choix) :

- Compétition
- Loisir

COTISATIONS

- COMPETITION – licence (avec assurance obligatoire)	84,65 euros
- Adhésion FFTRI et divers	32,00 euros
- Cotisation (dont entrainements natation)	198,35 euros
- TOTAL	<u>315,00</u> euros
- LOISIR – licence (avec assurance obligatoire)	34,15 euros
- Adhésion FFTRI et divers	32,00 euros
- Cotisation (dont entrainements natation)	198,85 euros
- TOTAL	<u>265,00</u> euros

Assurance obligatoire : remboursement si un tiers est blessé ou si le matériel d'un tiers est endommagé.

Si vous souhaitez une assurance personnalisée, merci de me le faire savoir.

PARTICIPATION DES BENEVOLES AU CLUB

Un chèque de caution de 20 euros à l'ordre du club de triathlon est demandé cette année, à chaque adhérent en plus de la cotisation.

Ce chèque de caution ne sera pas encaissé. En fin de saison il sera redonné ou détruit pour les adhérents ayant participé aux organisations du club. La caution des adhérents n'ayant pas participé sera encaissée sauf cas particuliers.

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

Souhaitez-vous une assurance complémentaire à l'assurance de la licence ?

Entourez votre choix : OUI - NON

Voir documents joints (Assurance MAIF)

ENTRAINEMENTS

Les entrainements natation ont lieu à la piscine de SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, hors vacances scolaires, les :

- MARDI – de 18h 30 à 19h 15
- MERCREDI – de 19h 30 à 20h 45
- JEUDI de 19h 05 à 20h 10

Un entrainement course à pied se fera le mardi soir à la fin de l'entrainement natation sur la piste d'athlétisme.

Un plan d'entrainement personnalisé établi par Franck, entraineur fédéral de triathlon, pourra être proposé.

Le prix de la prestation sera à déterminer en fonction de l'objectif.

Il y a une possibilité d'adhésion au club cycliste de PRINGY-PONTHIERRY, pour un entrainement vélo le dimanche matin, au tarif annuel de 30,00 euros. Le règlement est à effectuer à l'ordre de l'EIT PONTHIERRY, par chèque séparé de l'inscription.

REPRISE DES ENTRAINEMENTS LE MARDI 24 SEPTEMBRE 2024, à la piscine de Ponthierry

RESPONSABILITE

La responsabilité du club ne saurait être engagée en dehors de la durée des cours.

Le club n'est pas responsable des vols ou pertes qui pourraient se produire dans l'enceinte de la piscine.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE

L'adhérent donne l'autorisation au club de diffuser toute image faite lors des cours et manifestations. Dans le cas contraire, **l'adhérent remettra avant le 1er cours, en mains propres, au Président ou à l'entraineur, un courrier de refus de diffusion de son image.**

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Questionnaire médical totalement complété
- Certificat médical établi sur le formulaire de la FFTRI pour les adhérent ayant répondu OUI à une des questions du questionnaire médical – document joint.
- Photo, de préférence en tenue de sport, pour figurer sur le site du club
- Règlement, soit par chèque à l'ordre de l'E.I.T. PONTIERRY, soit par virement (RIB ci-joint). Possibilités de règlement en plusieurs fois, à voir avec le Président. Acceptation des coupons sports.

Fait à

Le

SIGNATURE DE L'ADHERENT

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous ressenti/présenté :

- Une douleur dans la poitrine à l'effort ?
- Des palpitations (définition des « palpitations » = perception inhabituelle des battements cardiaques – irréguliers et/ou rapides – de durée brève ou plus ou moins prolongée) ?
- Un malaise durant un effort ?
- Une perte de connaissance brutale, que ce soit au repos ou à l'effort ?
- Un essoufflement inhabituel à l'effort ?

→ Si vous avez répondu positivement à l'une des questions précédentes, **il est indispensable et URGENT de consulter un médecin** avant de poursuivre l'entraînement et la compétition.

En cochant cette case, j'indique comprendre que ces symptômes peuvent être des signes de pathologie cardiaque à risque pour ma santé, et représenter potentiellement un risque vital. *

Pour obtenir davantage d'information sur le risque cardio-vasculaire et la pratique sportive, vous pouvez consulter le contenu suivant : **FICHE INFO - Risque cardio-vasculaire et pratique sportive**

En cochant cette case, j'indique comprendre la nécessité de réaliser un bilan médical en cas de symptômes cités ci-dessus et non encore explorés par un médecin. *

Est-ce que :

- Un membre de votre famille (parent, frère, sœur, enfant) est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou d'une autre cause inexpliquée ?
- Un membre de votre famille (parent, frère, sœur) a-t-il présenté une maladie cardiaque avant l'âge de 35 ans ?
- Vous avez repris une activité physique intensive sans réaliser un bilan médical après 45 ans (homme) ou 35 ans (femme) pour évaluer votre risque cardiovasculaire ?
- Vous présentez au moins deux de ces facteurs de risque cardio-vasculaire, à savoir :
 - Age supérieur à 50 ans
 - Tabagisme actif ou sévère depuis moins de 3 ans
 - Diabète quel que soit le type
 - Anomalie du cholestérol
 - Hypertension artérielle
- Vous êtes suivi(e) pour une maladie chronique ?
- Vous poursuivez la compétition et/ou l'activité physique intensive après 60 ans ?
- Vous avez expérimenté une baisse inexpliquée de performance au cours des douze derniers mois ?

→ Si vous avez répondu positivement à l'une des questions précédentes, **il est nécessaire d'avoir pris un avis auprès d'un médecin voire de réaliser un bilan médical avant la poursuite de votre pratique du triathlon et de ses disciplines enchaînées, avec ou sans compétition.**

Pour obtenir des informations élargies sur la pratique du triathlon santé, rendez-vous sur <https://wikikit.fr/monite-triathlon-sante/>

En cochant cette case, j'indique comprendre que certains antécédents familiaux, facteurs de risque cardio-vasculaire ou qu'une maladie chronique, peuvent entraîner une majoration du risque lié à la pratique du triathlon et de ses disciplines enchaînées, et qu'ils doivent faire prendre avis auprès d'un médecin pour une pratique sécurisée. *

En cochant cette case, j'indique comprendre qu'un bilan médical à certains âges de la vie est nécessaire pour faire le point sur mon état de santé, sur ma pratique du triathlon et de ses disciplines enchaînées ainsi que sur les risques liés à une pratique avec intensité. *

En cochant cette case, je m'engage à appliquer les dix règles de bonne pratique du sport éditées par le Club des Cardiologues du Sport, consultables ICI *

Si :

- Vous n'avez jamais réalisé d'électrocardiogramme dans votre vie.
 - Au cours des douze derniers mois, vous avez arrêté le sport plus de 30 jours pour des raisons de santé.
 - Vous pensez avoir un problème avec la nourriture ou si on vous a déjà fait la remarque à ce sujet.
 - Vous êtes une femme et que vous n'avez plus de règles depuis plus de trois mois.
 - Vous avez eu un traumatisme crânien ou une commotion cérébrale.
 - Vous pensez tout simplement avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive.
- Alors il est recommandé de consulter votre médecin pour aborder ces éléments voire réaliser un bilan spécialisé, avant de poursuivre l'intensification de votre pratique.

En cochant cette case, j'indique comprendre que certaines situations ou symptômes peuvent entraîner un risque pour ma santé et/ou pour mes performances. *

Pour obtenir davantage d'information sur différents risques médicaux impliquant votre pratique sportive, vous pouvez consulter le contenu suivant : **FICHE INFO - Risques médicaux**

La Fédération Française de Triathlon met à disposition de ses licencié(e)s et des compétitrices/teurs des informations/recommandations sur les sujets suivants :

- Troubles musculosquelettiques (annexe)
- Nutrition (annexe)
- Usage des compléments alimentaires (annexe)
- Lutte contre le dopage : <https://www.fmti.com/mos-engagements/prevention-dopage/>
- Leptospirose : https://santa.gouv.fr/MG/rcpfittpyque_leptospirose_mise_a_jour_23_mai_2022_.pdf

En cochant cette case, j'indique avoir pris connaissance et compris toutes les informations et alertes indiquées lors des différentes étapes de ce Formulaire Info Santé de la Fédération Française de Triathlon. *

En cochant cette case, j'indique prendre ou avoir pris les dispositions nécessaires en conséquence – consultation médicale adaptée et, le cas échéant, arrêt temporaire de l'activité sportive – me permettant de m'entraîner ou de participer à une compétition de triathlon et de ses disciplines enchaînées, en limitant au maximum le risque pour ma santé. *

Enfin, parce que trois gestes simples – masser / appeler / débiller – peuvent sauver des vies y compris dans le sport, la Fédération Française de Triathlon vous encourage à vous former aux gestes qui sauvent : «chaque minute de gagnée, c'est 10 % de chance de survie en plus.» Parlez-en autour de vous.

Plus d'informations sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16630>

Certificat médical

Je soussigné(e) Docteur, certifie que l'état de santé de M./ Mme ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à :

La pratique du sport⁽¹⁾ en **compétition**

RAYER LA MENTION INUTILE

La pratique du sport⁽¹⁾

(1) A l'exclusion des disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 du code du sport, précisées à l'article D. 231-1-5 du même code et listées ci-après :

1. l'alpinisme,
2. la plongée subaquatique,
3. la spéléologie
4. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé,
5. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;
6. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;
7. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;
8. le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

Important : Les certificats médicaux correspondants aux disciplines ci-dessus numérotées de 1 à 4, valable une saison, peuvent être remis à votre club en même temps que votre formulaire de demande de licence (les disciplines concernées seront alors mentionnées sur votre licence).



A défaut, ils devront être fournis directement à l'organisateur en cas de participation à un raid intégrant une ou plusieurs de ces disciplines.

A, le

Signature et cachet du médecin

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN



BNP PARIBAS

Cadre réservé au destinataire du RIB

Titulaire du compte

ECOLE INTERCOMMUNALE DE TRIATHLON

Domiciliation BNPPARB LE MEE-SUR-SEINE (00723)

RIB : 30004 00723 00005120267 95

IBAN : FR76 3000 4007 2300 0051 2026 795

BIC : BNPAFRPPXXX

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN



BNP PARIBAS

Cadre réservé au destinataire du RIB

Titulaire du compte

ECOLE INTERCOMMUNALE DE TRIATHLON

Domiciliation BNPPARB LE MEE-SUR-SEINE (00723)

RIB : 30004 00723 00005120267 95

IBAN : FR76 3000 4007 2300 0051 2026 795

BIC : BNPAFRPPXXX

02/11/2020 à



**Garanties accordées par l'assurance
FFTRI/ MAIF saison 2024/2025
FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON - 4 464 742 K
Notice d'information Individuelle Accident Licenciés
TITULAIRE D'UNE FORMULE 2 ET 3**

ASSUREUR : MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9 - Entreprise régie par le Code des assurances - Autorité chargée du contrôle de l'entreprise : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4 place de Budapest, 75009 Paris

SOUSCRIPTEUR : FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON (FFTRI) - 2 rue de la Justice 93210 LA PLAINE SAINT DENIS

Cette notice vous est remise lors de la prise de licence en ligne afin :

- d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive,
- de vous informer :
- des garanties d'assurance de personne souscrites par la F.F.TRI auprès de la MAIF, ainsi que des formalités à accomplir en cas de sinistre,
- de la possibilité de souscrire des garanties Atteinte corporelle complémentaires facultatives permettant de renforcer les garanties de base du contrat,
- de la possibilité de souscrire des garanties optionnelles Dommages au vélo.

Outre des garanties d'assurance couvrant les risques de Responsabilité Civile (article L 321-1 du Code du Sport) et de Défense Pénale et Recours à la suite d'accident, vous bénéficiez, en tant que licencié, sous réserve de souscription de la formule 2 ou 3, des garanties Atteinte corporelle et Assistance ci-après détaillées souscrites par la F.F.TRI auprès de la MAIF, pour l'exercice de ses activités.

Conformément à la loi, ces garanties sont facultatives.

Ainsi, le licencié peut décider de souscrire la formule 1 - Responsabilité civile seule sans individuelle accident ni assistance rapatriement.

Le Licencié par son choix de la formule 1 manifeste son refus d'adhérer à la garantie Individuelle accident et assistance rapatriement.

	Formule 1 RC seule	Formule 2 RC / IA / Assistance	Formule 3 Toutes garanties
Cotisation unitaire TTC par licencié	2,45 € TTC	4,61 € TTC	187,82 € TTC
Responsabilité civile & défense pénale et recours	Je blesse un tiers J'endommage le matériel d'un tiers	Je blesse un tiers J'endommage le matériel d'un tiers	Je blesse un tiers J'endommage le matériel d'un tiers
Individuelle accident - Garantie de base		Je me blesse seul	Je me blesse seul
Assistance rapatriement		Je me blesse ou je suis malade, je contacte MAIF Assistance qui fera le nécessaire en fonction de la situation.	Je me blesse ou je suis malade, je contacte MAIF Assistance qui fera le nécessaire en fonction de la situation.
Rachat de la franchise RC vélo - Franchise unique 200 € (au lieu de 500 € ou 1000 €)			J'ai une franchise moins élevée en RC vélo
Tous dommages accidentels au vélo - max 3000 € et Franchise 300 € (équivalent à l'option A)			J'endommage mon vélo seul
Annulation d'inscription à une épreuve FFTRI avec - Franchise 25 €			En cas de maladie mes frais d'inscription à une épreuve FFTRI sont remboursés

La formule 1 ne comprend aucune garantie d'assurance de personne ni d'assistance. En d'autres termes, aucune indemnisation ne vous sera versée par l'assureur fédéral en cas de dommage corporel dont vous pourriez être victime lors de la pratique du triathlon et des disciplines enchaînées ainsi qu'aucune prestation d'assistance.

La fédération vous informe qu'il peut être de votre intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de votre choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels votre pratique sportive peut vous exposer.